



Séance ordinaire du 12 juin 2013

Municipalité régionale de comté de Charlevoix

Cette séance ordinaire est sous la présidence de monsieur Dominic Tremblay, préfet, à laquelle il y avait quorum, à la salle de délibérations de la MRC de Charlevoix, et suivant la Loi.

Étaient présents les maires, mairesse et conseillers suivants :

MM	Gérald Maltais, maire	Petite-Rivière-Saint-François
	Bertrand Bouchard, maire	Les Éboulements
	Rosaire Lavoie, maire	Saint-Hilarion
	Patrice Desgagnés, conseiller	L'Isle-aux-Coudres
	Jean Fortin, maire	Baie-Saint-Paul
Mme	Claudette Simard, mairesse	Saint-Urbain

Mme Karine Horvath, directrice générale, est également présente.

Le préfet souhaite la bienvenue aux membres du conseil et il demande à la directrice générale de procéder à la lecture des points à ajouter au projet d'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal, séance ordinaire du 8 mai 2013
3. Adoption du procès-verbal, séance du comité administratif du 29 mai 2013
4. Adoption des comptes à payer
5. Suivi préséance : Table de concertation sur les paysages des MRC de Charlevoix, de Charlevoix-Est et de La Côte-de-Beaupré (Plan paysage de la route 138)
6. Pacte rural :
 - 6.1. L'Isle-aux-Coudres (volet Infrastructures de loisir)
 - 6.2. Saint-Urbain (volet Infrastructures de loisir)
 - 6.3. CLD de la MRC de Charlevoix (volet Aménagement cyclable et loisir)
7. PIIRL : composition du comité de suivi
8. Parc éolien Rivière-du-Moulin : état d'avancement
9. Forêt habitée du Massif : Domaine à Liguori
10. Certificats de conformité :
 - 10.1. Petite-Rivière-Saint-François, règlement numéro 507
 - 10.2. Petite-Rivière-Saint-François, règlement numéro 508
11. CPTAQ (dossier no 404846) : demande d'appui au MTQ (Côte à Matou, Saint-Urbain)
12. Adoption d'un règlement d'emprunt décrétant une dépense et un emprunt afin de diffuser et de mettre en ligne les rôles d'évaluation foncière des municipalités locales : avis de motion
13. Projet d'entente relative à la fourniture de services de diffusion et de mise en ligne sur le site internet de la MRC des rôles d'évaluation des municipalités locales par la MRC de Charlevoix
14. Acquisition du traceur
15. Rapport de représentation
16. Affaires nouvelles
 - 16.1. Parc éolien Rivière-du-Moulin : signature de l'entente concernant les modalités de l'option d'investissement et des contributions volontaires avec EDF



- 16.2. Gesterra : négociation de gré à gré concernant le renouvellement des contrats liés au transbordement et à l'enfouissement
- 16.3. Table de concertation en loisir de la MRC
17. Courrier
18. Période de questions du public
19. Levée de l'assemblée

96-06-13 1- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'adoption de l'ordre du jour, incluant les ajouts aux affaires nouvelles, est proposée par monsieur Bertrand Bouchard et adoptée unanimement.

97-06-13 2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE ORDINAIRE DU 8 MAI 2013

Il est proposé par monsieur Bertrand Bouchard et résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 mai 2013 soit adopté.

98-06-13 3- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 29 MAI 2013

Il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

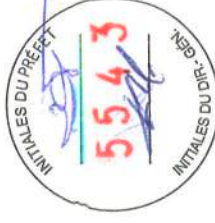
QUE le procès-verbal de la séance du comité administratif du 29 mai 2013 soit adopté.

99-06-13 4- ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE, après avoir pris connaissance des informations données par la directrice générale, les comptes suivants soient payés :

Du 9 mai au 12 juin 2013	
Législation	
Frais représentation/déplacement/formatio	338.41
Chambre de commerce de Charlevoix	125.00
CLD de la MRC de Charlevoix	<u>325.00</u> 788.41
Gestion financière & administrative	
Frais représentation/déplacement/formatio	163.87
Chambre de commerce de Charlevoix	125.00
Postes Canada	514.87
CCH	836.85
Imprimerie de Charlevoix	148.49
Rodgers Télécom	5.64
Info Service Réseautek Inc	264.45
Centre d'archives régional de Charlevoix	192.50
Commission scolaire de Charlevoix	8 413.97
MRC de Charlevoix Est	180.68
Hydro Québec	967.32
PG Solutions	710.32
Bell	126.24
Équipement GMM	43.78
Larouche Letrage et gravure	11.50
Lico Imprimeur	63.74
Valère D'Anjour Inc	205.97
Solo Mobile	<u>20.01</u> 12 995.20



Autres

Société de l'assurance automobile du Québec	5.20
Ély Lajournade	52.00
Le Festif!	250.00
Groupe Ultima Inc	52.00
Produits Sanitaires Rive-Nord	71.70
S. Duchesne Inc	24.70
Service d'Entretien Charlevoix	539.38
Campus Charlevoix	2 500.00
Ancrage Isle-aux-Coudres	3 000.00
Municipalité de Saint-Urbain	3 750.00
Commission scolaire Charlevoix	972.62
CLD de Charlevoix	9 014.10
TNO de Charlevoix	2 462.87
Club de tennis sur table Le Marsoin de l'IAC	750.00
CLD de la MRC de Charlevoix Est	64 709.50
Agence pour vivre chez soi	116.69
Déry télécom	28.75
SEAO	14.15
A. Tremblay & Frères	<u>193.43</u>
	88 507.09

Loisir

Frais représentation/déplacement/formation	240.01
Conseil québécois du loisir	68.99
Lico Imprimeur	316.18
Info Service Réseautek Inc	17.25
Unité de Loisir et de sport de la Capitale Nationale	<u>34.49</u>
	676.92

Service accueil nouveaux arrivants

Lico Imprimeur	31.89
Info Service Réseautek Inc	<u>34.49</u>
	66.38

Inspection, aménagement & urbanisme

Frais représentation/déplacement/formation	1 400.70
PAH F-7076398	10 000.00
PAH F-7076407	10 000.00
Association des aménagistes régionaux du Québec	781.83
MRC de Portneuf	2 918.26
Imprimerie de Charlevoix	<u>89.02</u>
	25 189.81

Convention de gestion

Frais représentation/déplacement/formation	238.37
Imprimerie de Charlevoix	63.34
Société de protection des forêts	158.80
Lico Imprimeur	31.89
Bell Canada	<u>71.97</u>
	564.37

Géomatique

ESRI Canada	<u>109.23</u>
	109.23

Patrimoine

Frais représentation/déplacement/formation	262.03
Hebdo Charlevoisien	541.53
Hôtel La Roche Pleureuse	50.00
Conseil de la culture	240.00
Le Festif!	300.00
Katabatik	80.48
Randonnées Nature Charlevoix	1 067.54
Miellerie de Charlevoix	16.50
Teuikan	58.00
Prix du Patrimoine de Charlevoix	600.00
Rodéo de Charlevoix Inc	40.01
Laiterie Charlevoix Inc	45.99
Imprimerie de Charlevoix	27.14
Les Moulins de L'Isle-aux-Coudres	20.70
Centre de L'Émeu de Charlevoix	<u>29.89</u>
	3 379.81



Sécurité incendie

Imprimerie de Charlevoix 67.36 67.36

Ingénierie

Frais représentation/déplacement/formation
Imprimerie de Charlevoix 230.13
Association des ingénieurs municipaux du Québec 32.15
Info Service Réseautek Inc 287.44
83.36 633.08

Évaluation

Frais représentation/déplacement/formation
Beauty & Associés 859.74
Ély Lajournade 4 356.10
Imprimerie de Charlevoix 13.00
S. Duchesne Inc 238.04
Produits Sanitaires Rive-Nord 6.18
Service d'Entretien Charlevoix 17.93
Hydro Québec 134.84
A. Tremblay & Frères 241.46
Rogers Télécom 48.46
Bell 1.41
Agence pour vivre chez soi 31.58
Déry télécom 29.19
Équipement GMM 7.18
Commission scolaire de Charlevoix 323.08
Lico Imprimeur 138.86
Solo Mobile 191.26
Info Service Réseautek Inc 30.19
31.62 6 700.12

139 677.78

Matières résiduelles

Frais représentation/déplacement/formation
Bell Mobilité 551.23
Claude Tremblay 32.78
Hebdo Charlevoisien 33.75
La Coop de l'arbre 2 784.00
Boutique Origène 1 092.26
Les Beaux projets 146.78
Groupe Ultima 15.00
CIHO 600.00
Coopérative de solidarité de l'Arbre 459.90
Aurel Harvey & Fils 4 907.14
Comospro Inc 5 183.88
Solo Mobile 93.59
Sani Charlevoix 143.72
Imprimerie de Charlevoix 111.00
Hydro Québec 117.45
Nova Envirocom Inc 41.75
Lico Imprimeur 31.89
Éric Tremblay 3 721.46
Laurentide re/sources Inc 1 459.84
Gesterra 92 476.90
Gaudreau Environnement inc. 97 909.26 212 373.48

TNO

M.R.C. de Portneuf 4 556.39
M.R.C. de Charlevoix 207.19 4 763.58

Baux de villégiature

M.R.C. de Charlevoix 23 500.00
Ministère de la Justice Québec 117.00 23 617.00

Je soussignée certifie que la Municipalité régionale de comté de Charlevoix dispose de crédits suffisants pour voir au paiement des montants ci-dessus.

Karine Horvath,



**5- SUIVI PRÉSENCE : TABLE DE CONCERTATION
SUR LES PAYSAGES DES MRC DE CHARLEVOIX,
DE CHARLEVOIX-EST ET DE LA CÔTE-DE-
BEAUPRÉ (PLAN PAYSAGE DE LA ROUTE 138)**

En présence, les membres du conseil ont rencontré madame Françoise Roy, coordonnatrice de la table de concertation sur les paysages des MRC de Charlevoix, de Charlevoix-Est et de La Côte-de-Beaupré.

Cette dernière a présenté l'état d'avancement du Plan paysage de la route 138, soit le principal mandat réalisé par la Table en 2012 et 2013. L'objectif de ce mandat était d'élaborer une signature artistique du paysage de la route 138 afin de mettre en valeur ce lien routier identitaire qui unit la région, de Château-Richer à Baie-Ste-Catherine. Elle a présenté les quatre axes de mise en valeur ainsi que les mesures générales proposées dont les haltes, les traversées d'agglomération, les lieux de découverte, le verdissement, les produits du terroir et les vues.

Finalement, madame Roy a précisé certaines mesures proposées pour les trois secteurs de la MRC : Petite-Rivière-Saint-François, Baie-Saint-Paul et Saint-Hilarion. Les haltes sont proposées comme une priorité à réaliser à court et moyen terme. Il est convenu que le plan paysage sera présenté publiquement et aux médias prochainement. Ensuite, une tournée des municipalités locales concernées par des projets de mise en valeur sera effectuée afin de travailler en concertation et d'impliquer les municipalités dans la réalisation des actions prioritaires.

6- PACTE RURAL :

**100-06-13 6.1- L'ISLE-AUX-COUDRES (VOLET INFRASTRUCTURES
DE LOISIR)**

ATTENDU QUE le plan de travail du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Charlevoix comporte un volet qui vise à soutenir des projets municipaux d'aménagements cyclables et d'infrastructures de loisir;

ATTENDU QUE le plan de travail 2007-2014 adopté par la MRC prévoit que la somme disponible par projet dans le volet « Aménagements cyclables et infrastructures de loisir » est de 12 167 \$ pour les années financières 2010 à 2014;

ATTENDU QUE, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du Pacte rural un projet a été soumis par la municipalité de L'Isle-aux-Coudres, soit la construction d'une patinoire sur une base de béton (permettant une utilisation quatre saisons) et dont le coût total du projet s'élève à 209 287 \$ \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu à l'unanimité

QUE la MRC accorde à la municipalité de L'Isle-aux-Coudres une somme de 28 835 \$, correspondant aux sommes disponibles pour les années 2012, 2013 et 2014 dans le cadre du volet « Aménagements cyclables et/ou infrastructures de loisir » du Pacte rural et que cette somme soit versée en fonction de modalités établies dans un protocole d'entente;



QUE monsieur Jean Fortin, préfet-suppléant, et madame Nancy Lavoie, adjointe à la direction générale – activités financières, soient autorisés au nom de la MRC de Charlevoix à signer le protocole d'entente avec la municipalité de L'Isle-aux-Coudres.

101-06-13 6.2- SAINT-URBAIN (VOLET INFRASTRUCTURES DE LOISIR)

ATTENDU QUE le plan de travail du Pacte rural 2007-2014 de la MRC de Charlevoix comporte un volet qui vise à soutenir des projets municipaux d'aménagements cyclables et d'infrastructures de loisir;

ATTENDU QUE le plan de travail 2007-2014 adopté par la MRC prévoit que la somme disponible par projet dans le volet « Aménagements cyclables et infrastructures de loisir » est de 12 167 \$ pour les années financières 2010 à 2014;

ATTENDU QUE, conformément à la Politique d'attribution des aides consenties dans le cadre du Pacte rural un projet a été soumis par la municipalité de Saint-Urbain, soit l'installation d'un terrain synthétique multi-usage et d'un module de jeu (9-12 ans) dans la cour d'école Dominique-Savio et dont le coût total du projet s'élève à 75 000 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Desgagnés et résolu à l'unanimité

QUE la MRC accorde à la municipalité de Saint-Urbain une somme de 33 000 \$, correspondant aux sommes disponibles pour les années 2011, 2012, 2013 et 2014 dans le cadre du volet « Aménagements cyclables et/ou infrastructures de loisir » du Pacte rural et que cette somme soit versée en fonction de modalités établies dans un protocole d'entente;

QUE monsieur Dominic Tremblay, préfet, et madame Nancy Lavoie, adjointe à la direction générale – activités financières, soient autorisés au nom de la MRC de Charlevoix à signer le protocole d'entente avec la municipalité de Saint-Urbain.

6.3- CLD DE LA MRC DE CHARLEVOIX (VOLET AMÉNAGEMENT CYCLABLE ET LOISIR)

Étant donné que la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François souhaite obtenir davantage d'information sur le projet présenté par le CLD afin d'en discuter à nouveau au conseil municipal, il est convenu de reporter le point à la séance du comité administratif de juin.

102-06-13 7- PIIRL : COMPOSITION DU COMITÉ DE SUIVI

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a reçu l'autorisation du MTQ à l'effet de confier la réalisation du PIIRL à la firme BPR;

ATTENDU QUE la MRC doit former un comité de suivi pour participer à l'élaboration du PIIRL et au suivi de la démarche;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement



QUE le comité de suivi de l'élaboration du PIIRL soit composé des personnes suivantes :

- **Dominic Tremblay**, maire de L'Isle-aux-Coudres et préfet de la MRC de Charlevoix;
- **Jean Daniel**, directeur des travaux publics, ville de Baie-Saint-Paul;
- **Bertrand Bouchard**, maire des Éboulements;
- **Gérald Maltais**, maire de Petite-Rivière-Saint-François;
- **Rosaire Lavoie**, maire de Saint-Hilarion;
- **Claudette Simard**, mairesse de Saint-Urbain;
- **Karine Horvath**, directrice générale, MRC de Charlevoix.

QUE les réunions du comité de suivi se déroulent principalement en après-midi et que la première réunion soit planifiée pour se tenir avant la fin du mois de juin.

103-06-13 8- PARC ÉOLIEN RIVIÈRE-DU-MOULIN : ÉTAT D'AVANCEMENT

SIGNATURE DE L'ENTENTE CONCERNANT LES MODALITÉS DU PARTAGE DE L'OPTION D'INVESTISSEMENT ET DES CONTRIBUTIONS MONÉTAIRES PROVENANT DE EDF

ATTENDU QUE le 5 mai 2008, Hydro-Québec Distribution (« HQD ») a retenu le projet éolien Rivière-du-Moulin (le « **Projet** »), dans le cadre de l'appel d'offres A/O 2005-03, pour l'achat d'énergie d'origine éolienne produite au Québec, représentant une capacité installée de 350 MW, soit 175 éoliennes de 2 MW chacune;

ATTENDU QUE le projet consiste en un parc éolien de 350 MW devant être installé en deux phases, soit une première phase de 150 MW et une deuxième phase de 200 MW sur le territoire public couvrant approximativement 15 000 hectares, dans la Réserve faunique des Laurentides et la Zec de Mars-Moulin;

ATTENDU QUE chacune des parties partage le même objectif, soit de faciliter l'accès à des occasions d'emploi et d'affaires pour leurs travailleurs et entreprises dans le cadre du Projet, ainsi que la négociation et la signature d'une entente sur une participation financière dans le Projet, et ce, tout en tenant compte du respect de leurs droits et intérêts légitimes respectifs;

ATTENDU QU'une convention de contribution volontaire ainsi qu'une convention de participation financière dans le projet sont sur le point d'être signées entre les parties et EDF ;

ATTENDU QUE plusieurs rencontres de négociation entre les parties et EDF ont permis de convenir du partage de l'option d'investissement et des contributions monétaires provenant de EDF dans le cadre du projet éolien Rivière-du-Moulin;

ATTENDU QUE les parties désirent par la présente entente officialiser les modalités de partage de l'option d'investissement et des contributions monétaires provenant de EDF dans le cadre du projet éolien Rivière-du-Moulin;



ATTENDU QUE la MRC ne renonce pas à la confidentialité de l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

D'AUTORISER le préfet, monsieur Dominic Tremblay, et la directrice générale, madame Karine Horvath, à signer pour et au nom de la MRC l'entente concernant les modalités du partage de l'option d'investissement et des contributions monétaires provenant de EDF dans le cadre du projet éolien Rivière-du-Moulin entre les municipalités régionales de comté de Charlevoix et du Fjord-du-Saguenay.

104-06-13 9- FORÊT HABITÉE DU MASSIF : DOMAINE À LIGUORI

ATTENDU QUE Groupe Le Massif (GLM) demande une période additionnelle d'une année avant de procéder à la conclusion d'un bail ou contrat d'emphytéose avec la MRC;

ATTENDU QUE pendant cette année, certains frais doivent être encourus pour maintenir en état les bâtiments et éviter leur détérioration;

ATTENDU QUE le comité multiresource de la MRC recommande d'estimer les coûts qui devraient être encourus et de rencontrer GLM et la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François pour déterminer quelle serait la contribution de chaque partenaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE la MRC de Charlevoix procède à l'évaluation des coûts qui devraient être encourus (assurances, électricité, chauffage, travaux mineurs, etc.) et qu'une rencontre de discussion portant sur cette évaluation soit planifiée avec GLM et la Municipalité.

10- CERTIFICATS DE CONFORMITÉ :

105-06-13 10.1- PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS, RÈGLEMENT NUMÉRO 507

ATTENDU QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a adopté, le 13 mai 2013, le règlement portant le numéro 507 intitulé « Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 170 afin de modifier l'article 6.9 relatif au lotissement à l'intérieur d'un projet d'ensemble » ;

ATTENDU QUE le règlement numéro 507 est jugé conforme au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claudette Simard et résolu unanimement

QUE la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire à l'égard du règlement numéro 507 de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.



**106-06-13 10.2- PETITE-RIVIÈRE-SAINT-FRANÇOIS, RÈGLEMENT
NUMÉRO 508**

ATTENDU QUE la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François a adopté, le 13 mai 2013, le règlement portant le numéro 508 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 169 afin de créer deux nouveaux secteurs de zone à même la zone Pc/a.3 (secteur la Crête) » ;

ATTENDU QUE le règlement numéro 508 est jugé conforme au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Fortin et résolu unanimement

QUE la directrice générale soit autorisée à émettre un certificat de conformité au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire à l'égard du règlement numéro 508 de la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.

**107-06-13 11- CPTAQ (DOSSIER NO 404846) : DEMANDE D'APPUI
DU MTQ (CÔTE-À-MATOU, SAINT-URBAIN)**

ATTENDU QUE la CPTAQ, conformément à l'article 58.4 de la LPTAAQ, requiert la recommandation de la MRC de Charlevoix à l'égard d'une demande d'autorisation du ministère des Transports du Québec (MTQ) relative à des travaux de réaménagement de la Côte-à-Matou (route 138) à Saint-Urbain;

ATTENDU QUE le projet du MTQ consiste principalement à séparer les voies montantes et descendantes dans la grande courbe de la partie inférieure de la côte et d'aménager une « rampe de détresse » au pied de la côte (côté nord);

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix a pris en considération les dix critères énoncés à l'article 62 de la LPTAAQ, dont le potentiel agricole des sols, l'absence d'effet négatif sur les entreprises agricoles et l'effet sur le développement de la collectivité;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Urbain est favorable au projet;

ATTENDU QUE la MRC juge nécessaire d'améliorer la sécurité routière dans le secteur de la Côte-à-Matou;

ATTENDU QUE les plans du MTQ indiquent le maintien du passage pour piéton et vélo situé sous la route 138 vis-à-vis le chemin du Cap-Martin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Bertrand Bouchard et résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la MRC de Charlevoix, après avoir pris connaissance des critères prévus à l'article 62 de la LPTAAQ, appuie la demande du ministère des Transports du Québec (MTQ) relative à des travaux de réaménagement de la Côte-à-Matou (route 138) à Saint-Urbain.



QUE la MRC de Charlevoix indique que cette demande est conforme au schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire et au règlement de contrôle intérimaire.

QUE la MRC de Charlevoix renonce au délai prévu à l'article 60.1 de la LPTAAQ ainsi qu'à la tenue d'une rencontre si l'orientation préliminaire de la CPTAQ est favorable.

12- ADOPTION D'UN RÈGLEMENT RELATIVE À LA MISE EN LIGNE DES RÔLES D'ÉVALUATION FONCIÈRE : AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné, par la présente, par monsieur Gérald Maltais, qu'à une prochaine séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix sera proposé pour adoption le règlement numéro 143-13 ayant pour objet de décréter une dépense et un emprunt de 52 074 \$ afin de diffuser et de mettre en ligne sur le site internet de la MRC de Charlevoix les rôles d'évaluation foncière des municipalités locales.

108-06-13 13- PROJET D'ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DE SERVICES DE DIFFUSION ET DE MISE EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET DE LA MRC DES RÔLES D'ÉVALUATION DES MUNICIPALITÉS LOCALES PAR LA MRC DE CHARLEVOIX

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix souhaite procéder à la diffusion et la mise en ligne des rôles d'évaluation foncière des municipalités afin d'en faciliter la consultation et l'utilisation de la part des professionnels municipaux, des professionnels tels que notaires, arpenteurs, courtiers immobiliers et du grand public;

ATTENDU QUE le développement de ces services, notamment la mise en ligne des matrices graphiques, est attendu et souhaitable en raison des problèmes existants et de la vétusté des outils informatiques et des logiciels utilisés actuellement;

ATTENDU QUE les échanges et le traitement des données entre la MRC et les municipalités locales seront facilités et plus efficaces par l'ajout de ce service;

ATTENDU QUE la MRC de Charlevoix estime essentiel d'améliorer ses outils de gestion de l'information et les services offerts aux municipalités locales;

ATTENDU QUE le financement de ces solutions informatiques sera effectué par un emprunt à contracter sur une période de trois (3) ans au montant de 52 074 \$;

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter une entente intermunicipale relativement à la fourniture des services de diffusion et de mise en ligne sur le site internet de la MRC de Charlevoix des rôles d'évaluation des municipalités locales, un projet commun de diffusion publique dont la coordination est confiée à la MRC de Charlevoix;